



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sages-femmes

Question écrite n° 102453

Texte de la question

M. Georges Colombier attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les inquiétudes exprimées par les syndicats de sages-femmes. Cette profession semble connaître de vraies difficultés pour remplir sa mission. La dernière convention entre les sages-femmes libérales et les caisses d'assurance maladie est expirée depuis début 2005 et l'UNCAM semble ne pas répondre aux demandes de négociations des syndicats. Ces professionnelles de la santé constatent également un désengagement arbitraire des assureurs et une restriction des accès aux plateaux techniques tant publics que privés. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre en faveur de cette profession et de lui préciser si la finalisation de la convention de l'UNCAM sera menée à bien et dans quels délais.

Données clés

Auteur : [M. Georges Colombier](#)

Circonscription : Isère (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102453

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 août 2006, page 8718